

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Par la présente, nous vous convions à assister à notre

AG Statutaire UPHOC

LE JEUDI 31 MARS 2022 (20h30)

en la salle de conférence de l'UPHOC
Av. des Nouvelles technologies, 59 à 7080 Frameries

Ordre du jour de l'AG :

Dès 20h30 : Assemblée générale

1. Présentation activités et services de 2021 et projets 2022.
2. Présentation des comptes de l'Uphoc, bilan financier, approbation et décharge.
3. Fixation de la cotisation 2022.
4. Evolution économique de la pharmacie selon nos statistiques 2021.
5. Divers.

Remarques Importantes :

- *A cette assemblée, à laquelle tous les membres peuvent statutairement assister, le Comité Directeur présente un rapport sur les opérations complètes de l'année écoulée et soumet à son approbation le compte annuel des recettes et des dépenses, ainsi que les comptes des opérations faites par l'union. Ces derniers sont consultables sur RDV au siège de l'union, pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée générale.*

Vous pouvez **assister physiquement** à l'AG (sous respect des mesures covid en application à cette date).
Vous pouvez **donner procuration** à une personne présente physiquement à l'AG (procuration en annexe).

Formulaire d'inscription à compléter:

<https://www.uphoc.com/inscription-ag-31-mars-2022/>

Pour le Comité Directeur,
Hervé Mees, Président.



Procuration

POUR L'AG STATUTAIRE UPHOC DU 31 MARS 2022 (20h30)

Le pharmacien de (N°APB :.....)

ne sera pas présent physiquement et donne procuration au
Pharmacien.....
pour voter valablement à sa place.

Signature :

Cachet

ATTENTION : UN MEMBRE NE PEUT ÊTRE PORTEUR DE PLUS DE 2 PROCURATIONS (selon les statuts).

A renvoyer par fax au 065 31 33 45 ou par mail à cirriez@uphoc.be